



## L'Effet Papillon

Siret : 829693746 00010

Gilles KUEHN

11, rue de Bennwihr

68240 SIGOLSHEIM

06.66.58.20.20

[gilleskuehn@leffetpapillon.pro](mailto:gilleskuehn@leffetpapillon.pro)

[www.leffetpapillon.pro](http://www.leffetpapillon.pro)

# Pépinière Comestible

*à Kientzheim (68)*

**1. Localisation de la pépinière**

**2. Genèse du projet**

**3. Objectif de la pépinière**

**4. Saison 2023 / 2024**

- Liste des plantes à multiplier
- Photos

**5. Saison à venir**

**6. Annexe**

- Contrat de formation chez ATMOSVERT
- Attestation sur l'honneur - formation CPF



## Localisation de la pépinière



# Genèse du projet

Bonjour,

Je souhaite ici vous faire part, en quelques lignes, de mon parcours et de ce qui m'a amené à développer cette pépinière.

À la suite de mes études et voyages (voir présentation dans le dossier L'Effet Papillon), je commence en 2014 à travailler chez des particuliers en tant que paysagiste.

Je fonctionne en CESU et réalise des entretiens de jardins (taille d'arbustes, de haies, tonte, désherbage...etc). Au départ cette activité me plaisait beaucoup, j'étais très en lien avec le végétal (je pouvais le voir évoluer régulièrement au fil des saisons).

Puis, petit à petit, je décide de transformer mon activité pour créer en 2017 mon entreprise «L'Effet Papillon». Je réalise alors essentiellement des conceptions de jardins (travail sur plan) et des créations de jardins (travail sur le terrain). À ce moment là je n'entretiens quasiment plus de jardins, et ne suis plus vraiment en lien avec les plantes. Les seuls moments de l'année où cela m'arrivait encore étaient durant la période automnale de plantation, période qui dépasse rarement 3 semaines me concernant.

De plus, ces dernières années, je n'ai jamais été complètement satisfait par les plantes que j'achetais chez mes fournisseurs (principalement Gissinger à Rouffach).

C'est donc tout naturellement que je décide en 2022 de créer une pépinière fruitière qui me permet de réaliser deux choses importantes :

1. Recréer un lien régulier avec le végétal.
2. Être mon propre producteur de plantes fruitières de qualité. ( À savoir que dans la région proche de Colmar je n'ai pas trouvé de fournisseur de plantes fruitières de qualité pouvant répondre à mes demandes spécifiques).

À noter que parallèlement à ces deux activités (conception et création), j'entretiens des vergers depuis 6-7 hivers . Cette activité me passionne et j'ai, au fil du temps, développé une approche personnelle de la taille fruitière. Une taille douce inspirée, entre autres, par Alain Pontoppidan.

En septembre 2022, je décide donc de développer une pépinière de plantes comestibles sur le seul terrain que je peux utiliser actuellement : un «jardin partagé» depuis 8 ans sur 10 ares à Kientzheim.

Pour réaliser quelque chose de pertinent je suis une formation professionnelle en ligne afin de découvrir et d'apprendre tout les détails du métier de pépiniériste. Formation très détaillée effectuée chez Atmosvert de 96h en trois mois. (Voir le détail de la formation dans le document ci-joint : «contrat de formation»).

Cette formation m'a permis de me poser les bonnes questions :

- Quel type de production ? Quels arbres ? Arbustes ? Lianes ? plantes basses ?...etc
- Comment produire ? Avec quels outils et quelles techniques ?
- A qui vendre ? Comment vendre ?
- Quelle qualité de production ? Bio ? Biodynamique ? Nature et Progrès ? ...etc

Quelques semaines après avoir démarré ce stage, ma vision de ce que je souhaite faire pour démarrer est à peu près claire.

Voici donc ce que j'ai démarré depuis l'automne 2022 sur 100m<sup>2</sup> à Kientzheim.

# Objectifs de la Pépinière

## **1. Faire germer, faire pousser, faire grandir, multiplier des plantes en pleine terre.**

Je pars du principe qu'une plante qui aura grandi en pleine terre sera plus résistante et plus forte qu'une plante qui se sera développé en pot. En pépinière cette plante aura également un besoin en arrosage moindre, aura un meilleur enracinement et une meilleure reprise à la plantation. L'utilisation de ressources fossiles sera largement réduite par rapport à une pépinière classique (pas d'utilisation de pots, usage de pompes et système d'irrigation réduit...etc)

## **2. Vendre des plantes uniquement en racines nues et en automne.**

La meilleur période de plantation étant durant la période automnale, il me semble logique d'en vendre uniquement durant cette période. Ce sera une rentrée d'argent ponctuelle pour un travail annuel. Cette activité sera une activité complémentaire (pour commencer) à mon activité de paysagiste, rémunératrice toute l'année.

## **3. Produire des arbres et des arbustes à fruits comestibles.**

90% des plantes vendues appartiendront à ces deux strates. Les 10% restant seront quelques lianes comestibles (vigne, kiwi, kiwaï) ainsi que d'autres plantes récupérées (lors de mes chantiers d'aménagement par exemple). Cette pépinière pourra aussi être considérée comme un lieu pouvant accueillir des plantes initialement promises au compostage.

## **4. Produire des plantes à fruits comestibles ne nécessitant aucune transformation.**

Cela répondra aux besoins de personnes ayant envie de manger des fruits frais mais n'ayant pas ou peu de temps pour les transformer (confitures, compotes, cuisson...etc).

Ces fruits crus et vivants auront de ce fait une teneur maximum en vitamines, antioxydants, minéraux assimilables...etc.

## **5. Sauvegarder et multiplier des variétés anciennes.**

Lors de mes chantiers de taille fruitière, je propose à mes clients de prélever en hiver des greffons sur leurs vieilles variétés fruitières afin de les greffer sur des portes-greffes adaptés. Le plant ainsi créé pourra leur être revendu et planté dès l'automne suivant.

## **6. Vendre localement à la pépinière.**

Pour avoir une démarche écologique cohérente il me semble évident de proposer la vente de plants au niveau local (sur place si possible). Je souhaite ainsi que la pépinière soit un lieu d'accueil, d'échange et de rencontres. Un lieu permettant de transmettre des valeurs et des savoirs liés au monde végétal (mais aussi d'autres savoirs sur d'autres thématiques...)

## **7. Vendre aux clients actuels et aux futurs clients de l'Effet Papillon.**

Une prestation de plantation pourra être également proposée.

# SAISON 2022 / 2023

## Plantes à multiplier

### Les arbres (26 variétés)

**POMMIERS** : en 1/2 Tige et en Haute Tige

- Belle de Boskoop (P)
- Reine des Reinettes (P)
- Pomme de Noël (Christkindler) (P)
- Pomme des Moissons (Transparente Blanche)
- Melrose (P)
- Armoise
- Divine Delcored (P)
- Festivale Rouge (P)
- Calville rouge (P)
- ...et d'autres variétés à venir

A NOTER QUE : Je considère le pommier comme l'arbre fruitier par excellence dans nos jardins. Je souhaite multiplier davantage de variété que pour les autres fruitiers.

**POIRIERS** : en 1/2 Tige et en Haute Tige

- Giffard (P)
- Beurré Hardy (P)
- Doyenne de Comice (P)
- William's Rouge

**PRUNIERS** : en 1/2 Tige et en Haute Tige

- Quetsche d'Alsace (P)
- Quetsche 'Wangenheimer' (P)
- Mirabelle de Nancy (P)
- Reine Claude dorée (P)

**NEFLIERS** : en 1/2 Tige et en Haute Tige

- Nèflier d'Allemagne (P)

**CERISIER BIGARREAUX** : en 1/2 Tige et en Haute Tige

- 'Reverchon' (P)
- 'Regina' (P)
- 'Noire de Westhoffen' (P)

**KAKIS** : en basse tige / touffe

- Une variété à manger blette : Diospyros kaki 'Muscat' (P)
- Une variété à manger croquante : Diospyros kaki 'Jiro' (P)

**PECHERS** : en basse et 1/2 Tige

- Sanguine Vineuse (P)
- 'Dixired' (P)

**FIGUIERS** :

- Bornholm's diamant (P)
- 'Brown Turkey' (P)

**ABRICOTIERS** :

- 'Abricot Polonais' (P)

Le symbole (P) signifie que la variété se trouve déjà dans la pépinière.

Les variété sans le symbole (P) reste à trouver.

# Plantes à multiplier

## Les arbustes (24 variétés)

### AMELANCHIERS :

- Amélanchier alnifolia 'Smokey' (P)
- Amélanchier alnifolia 'Thiessen' (P)

### MYRTILLERS :

- Vaccinium corymbosum 'Chandler' (P)
- Vaccinium corymbosum 'Elizabeth' (P)

### CAMERISIERS :

- Lonicera caerulea 'Boreal Beast' (P)
- Lonicera caerulea 'Aurora' (P)

### FRAMBOISIERS :

- Rubus idaeus 'Heritage' (P)

### MURIERS :

- Rubus fruticosus 'Chester thornless' (P)
- Rubus phoenicolasius (Mûrier Raisin du Japon) (P)

### MUROISES :

- Rubus x loganobaccus Loganberry 'Logan' (P)

### GROSEILLERS à MAQUERAUX :

- Ribes uva - crispa 'Captivator' (P)

### GROSEILLERS BLANCHES :

- Ribes x Versaillaise 'Blanche' (P)
- Ribes rubrum 'Witte Hollander' (P)

### CASSEILLE :

- Ribes x nigrolaria 'Josta' (P)

### CASSIS :

- Ribes nigrum 'Noiroma'

### EGLANTIER :

- Rosa rubiginosa (P)

### RHUBARBE :

- Rheum rhabarbarum 'Mira' (P)

## Les grimpantes (8 variétés)

### KIWAÏ

- Actinidia arguta 'Vitikiwi' (Autofertile) (P)
- Variété mâle
- Variété femelle

### VIGNE

- Vitis x Muscat bleu
- Vitis vinifera 'Talizmann' (P)

### KIWI

- Actinidia deliciosa 'Herma' (Autofertile) (P)
- Variété mâle
- Variété femelle

# Illustrations saison 2022/2023

Janvier 2023



Plantation des plants mères

Janvier 2023



Mise en place des palettes

Janvier 2023



Mise en place des cuves

Mars 2023



Période des greffes

Mai 2023



Mise en place du goutte à goutte pour l'été

Juin 2023



Premier arrosage

Juin 2023



Mise en place du BRF

# Illustrations saison 2022/2023

**Juin 2023**



Poirier à greffer au printemps 2024 sur Prunus communis 'Kirchensaller'

**Juin 2023**



Pommier greffé au printemps 2023 sur Malus domestica MM111

**Juin 2023**



Reine Claude Dorée sur Prunus cerasifera-myrobolana

**Juin 2023**



Pommier 'Boskoop' sur Malus domestica MM111

**Juin 2023**



Cerisier 'Reverchon' sur Prunus mahaleb



# Saisons à venir

## **Agrandir la Pépinière de Kientzheim**

Actuellement, sur les 3 ares qui me sont accessibles, les plantes de la pépinière couvrent 2 are. Cet automne (2024) je souhaite l'agrandir et planter sur la totalité des 3 ares.

## **Après le greffage, le bouturage**

Ayant à présent la plupart des plantes mères de petits fruits à la pépinière, je souhaite réaliser cet automne/hiver les premières boutures en pleine terre.

## **En Automne 2025...**

Si tout se déroule comme je le souhaite, en automne 2025, les 3 ares de Kientzheim seront pleins. Les boutures de l'hiver 2023 auront besoin d'un autre terrain pour pouvoir se développer dans de meilleures conditions.

# ANNEXE



## CONTRAT DE FORMATION (Articles L 6353-3 à L6353-7 du code du travail)

Entre

**ATMOSVERT SCEA**

Représenté par : Wouter KEIRSE  
Fonction : co-gérant

Déclaration enregistrée sous le n75230031423 auprès du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine.  
Numéro SIREN de l'organisme de formation : 87924750000017.

Et

**M KUEHN Gilles**

Ci-après désigné le stagiaire

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L 6353-3 à L 6353-7 du code du travail.

### **I. OBJET**

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée « Accompagnement – Parcours créateur ».

Elle a pour objet : la création d'une entreprise horticole.

### **II. NATURE ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION**

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de de formation dispensées aux créateurs et repreneurs d'entreprise (prévue à l'article L.6313-1 du code du travail).

Objectif : Avec notre formation à la création d'entreprise, vous apprendrez comment valider votre idée ; élaborer un business plan et effectuer les démarches pour vous lancer. A l'issue de la formation vous serez capable de définir un projet cohérent de création d'entreprise, vous saurez mettre en place une méthodologie adaptée, identifier les facteurs clés de votre succès, valider la faisabilité de votre concept, déterminer le statut juridique adéquat et valider votre offre. Nos prestations peuvent aller de l'aide au montage du projet à l'appui pour le démarrage, le développement et la pérennisation d'une entreprise.

Sa durée est fixée à 94 heures.

A l'issue de la formation, une attestation individuelle de fin de formation sera délivré(e) au stagiaire.

### **III. CONDITIONS SPECIFIQUES ET PREREQUIS PREALABLES NECESSAIRES REQUIS**

Le stagiaire est informé que l'action de formation ne sera dispensée que s'il est dans un projet de création d'entreprise.

### **IV. CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION**

En plus d'un cursus de formation ultra complet, le programme d'accompagnement est taillé sur mesure pour répondre à vos besoins et vos attentes. Nous vous accompagnons dans l'étude de votre projet, sa préparation et sa mise en œuvre.

Selon vos besoins identifiés, nous vous proposons de choisir parmi 14 thématiques pour construire un accompagnement adapté et opérationnel :

- 1 - GESTION DE L'ENTREPRISE ;
- 2 - CONSTRUIRE SON OFFRE ;
- 3 - REALISER UNE ETUDE DE MARCHÉ ;
- 4 - STRATÉGIE MARKETING ET COMMUNICATION ;
- 5 - VENTE EN LIGNE ;
- 6 - COMMERCIALISATION, VENTE, FIDÉLISATION ;
- 7 - GESTION D'UNE ENTREPRISE ;
- 8 - CADRE JURIDIQUE ;
- 9 - ELEMENTS FINANCIERS ;
- 10 - DEMARRAGE ET PERENNISATION DE L'ACTIVITE ;
- 11 - IDENTITE DE L'ENTREPRISE ;
- 12 - L'INSTALLATION ;
- 13 - DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE ;
- 14 - RSE.

Ces actions sont réalisées dans le cadre d'un parcours suivi par le créateur ou le repreneur d'entreprise. Sont inclus des séquences de formation, le positionnement pédagogique, l'évaluation, une journée d'accueil chez Atmosvert et l'accompagnement de la personne qui suit la formation et permettant d'adapter le programme de la formation.

L'accompagnement peut être suivi à différentes étapes du projet.

Nous nous réservons la possibilité de refuser de dispenser les actions concernées, soit en raison du manque de consistance ou de viabilité du projet de création ou de reprise d'entreprise, soit lorsque le projet ne correspond pas au champ de compétence visé.

#### V. DELAI DE RETRACTATION

Afin de garantir au mieux les droits de l'utilisateur, l'Organisme de formation doit respecter un délai obligatoire de 11 jours ouvrés entre la date d'envoi de sa proposition de Commande et la date de début de la formation mentionnée dans sa proposition.

#### VI. DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation est fixé à 2 200 euros.

#### VII. INTERRUPTION DU STAGE

Voir les Conditions Générales d'Utilisation CPE.

#### VIII. CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Guéret sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à SIGALSTEIN  
le 4.09 2022

Pour le stagiaire,  
(Nom et prénom du signataire)

KOETHIN Gilles



Pour l'organisme de formation,

Walter Kersch / Co-gérant

ATMOSVERT  
Centre National  
de Formation  
1 Rue de la République - 43000 Guéret - France  
04 77 22 11 11



# ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FIN DE FORMATION



Je soussigné Wouter Keirse, représentant légal de l'organisme de formation Atmosvert SCEA, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 75230031423 auprès de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) de Nouvelle Aquitaine, atteste que **Monsieur KUEHN Gilles** a suivi la formation intitulée «**ACCOMPAGNEMENT – PARCOURS CREATEUR**» dispensée par notre structure, sur la période du **19/10/2022** au **19/12/2022**.

**Durée de formation** : 94 heures

**Intervenant** : Wouter Keirse

**Objectifs pédagogiques mentionnés dans le programme de formation** :

**Objectif 1** : Être capable de définir un projet cohérent de création d'entreprise,

**Objectif 2** : Savoir mettre en place une méthodologie adaptée,

**Objectif 3** : Savoir identifier les facteurs clés de succès,

**Objectif 4** : Pouvoir valider la faisabilité de son concept,

**Objectif 5** : Savoir déterminer le statut juridique adéquat,

**Objectif 6** : Savoir effectuer les démarches pour se lancer,

**Objectif 7** : Obtenir les certificats liés à son concept

**Objectif 8** : Être capable de valider son offre.

**Objectif 9** : S'inspirer des nouveaux modèles économiques et identifier l'organisation de la production et de la commercialisation dans des entreprises diversifiées.

**Résultats de l'évaluation des acquis (examen, test, contrôle continu, assiduité)** :

Les objectifs de la formation ont été atteints à 100%.

## L'ORGANISME DE FORMATION

Le 20/12/2022

P/o Wouter Keirse



**Attestation sur l'honneur  
pour s'inscrire à une action de formation  
dispensée aux créateurs et repreneurs d'entreprise**

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF en vue de suivre une action de formation dispensée aux créateurs et repreneurs d'entreprise, mentionnée à l'article 1 du Décret n° 2018-1338 du 28 décembre 2018 relatif aux formations éligibles au titre du compte personnel de formation.

Merci d'indiquer dans quel cas vous vous trouvez :

- Création d'entreprise  
 Reprise d'entreprise

Pouvez-vous exposer en quelques lignes votre projet professionnel et dans quelle mesure l'action demandée s'y inscrit :

Je souhaite créer une pépinière d'arbres fruitiers, de petits fruits et de plantes basses comestibles. Cette formation me permettra d'acquies les compétences nécessaires pour la création d'entreprise, en terme de statut juridique, certifications, méthode de vente... etc

Je soussigné(e) M. / Mme

Gilles KUEHN

domicilié(e) à

11, rue de Bernwiller 68240 SIGOLSHEIM

certifie sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans le présent document.

A SIGOLSHEIM

Le 4.09.2022

Signature :



L'attestation doit être conservée par l'organisme de formation. Elle peut être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.